



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0002

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton d'AIGUEPERSE

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton d'AIGUEPERSE est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	DESCAILLOT Simone	SELLIER Céline	et	GOUBIER Emmanuel	BIGRE Fabien
2	BOILON Claude	LYAN Pierre	et	CUZIN Catherine	DAVAYAT Annick Pierrette
3	DUVAL Christine	DUCHESNE Françoise	et	MOUCHONNIER Pascal	JAFFEUX Christian
4	CHAPUT Luc	IMBERT Didier	et	KATZENFORT Chantal	DE MOROGES Laetitia

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement de Riom, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton d'AIGUEPERSE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0003

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton d'AMBERT

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton d'AMBERT est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	PRUNIER Valérie	RICHARD Claire	et	SAUVADE Michel	BARRIER Daniel
2	DAURAT Jean-Claude	GAGNAIRE Jean-François	et	LAURENT Michèle	LABARY Suzanne
3	CHAPUIS Mylène	PERRET Nicole	et	DOUARRE Jacquie	SABATIER Laurent
4	DELAYRE Christophe	VOLDOIRE Mathieu	et	FOUGERE Myriam	DUBUIS Isabelle
5	COULON Clémentine	TOMA Marinette	et	ETIENNE Fabrice	MORIN Steven

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement d'Ambert, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton d'AMBERT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT

ARRÊTÉ n° 2015048-0004

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton d'AUBIERE

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton d'AUBIERE est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	MIOCHE- JACQUESSON Laurence	MARQUET <i>Martine</i>	et	SINSARD <i>Eric</i>	SOULIGNAC <i>Vincent</i>
2	DEMOIS-LACOSTE Caroline	ROBERT <i>Emmanuelle</i>	et	SALESSE <i>Vincent</i>	CHAABANE <i>Amine-Xavier</i>
3	BARDIN <i>Pascal</i>	DELEYROLLE <i>Francis</i>	et	SCHINCARIOL <i>Marie-José</i>	JAMES <i>Catherine</i>
4	LOZANO <i>Nicole</i>	BUISSON <i>Christine</i>	et	TAILHANDIER <i>Thierry</i>	CRESSEIN <i>Patrick</i>
5	RIOL <i>Pierre</i>	LIMOUJOUX <i>Jean-François</i>	et	SZCZEPANIAK <i>Eléonore</i>	GRANJON <i>Frédérique</i>
6	BENAY <i>Jean-Claude</i>	SUTEAU <i>Paul</i>	et	SALLES <i>Marie-Thérèse</i>	RATURAS <i>Fatima</i>

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton d'AUBIERE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0005

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de BEAUMONT

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de BEAUMONT est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	MANTELET Hervé	DOUTRE Jean-Luc	et	THOMAS Christine	JEAN Betty
2	CUZIN Jean-Paul	MASSELOT Laurent	et	PICARD Anne-Marie	TALON-TAILHARDAT Caroline
3	BESSET Josiane	DANIEL Ghislaine	et	BROCHET Alain	MONPERTUIS Philippe
4	EGLI Eric	CLERMONT François	et	MOLLE Dominique	GIRAL Michèle
5	BOUYOU Virginie	PATIENT Cécile	et	TIRADON Ludovic	FAURIE André

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de BEAUMONT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0006

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de BILLOM

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de BILLOM est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	MALTERRE- PUYFOULHOX Martine	MOUILLAUD Christine	et	RUDEL François	RUGGERI Bernard
2	GLACE LE GARS Jocelyne	BERNARD Françoise	et	GRAND Jacky	BOUDOIRE David
3	CARILLO Christophe	DEGORCE Guy	et	RECLUS Sarah	ALLARY Sylvie
4	BAUDONNAT-GAILLARD Sandrine	RIVET-COLIN Peggy	et	DUBIEN Bertrand	PIGNOL François
5	COURCHINOX Jean- Christian	CHEMINAT Hubert	et	SESSA Nathalie	TAILLANDIER Christiane
6	GUILLON Pierre	DESCHAMPS Maurice	et	RAMALHA Sandrine	BELETTE Emmanuelle
7	BOYER Maryse	RENAULT Françoise	et	FERRIERE Gilles	VERDIER Guillaume

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de BILLOM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0007

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de BRASSAC-LES-MINES

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T É :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de BRASSAC-LES-MINES est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	GOUTAY Patricia	LE MALLIAUD Claire	et	MOREL Dominique	COTTON Roland
2	CAZALOT May-Lin	MURAT Marie-Hélène	et	EMELIN Lilian	POUYET Claude
3	BRUN Pascale	BOROT Annabelle	et	CROZE Yves-Serge	CREGUT François
4	ESBELIN Nicole	MALVY Agnès	et	SAUVADE Bernard	PLUTINO Dominique
5	BRUNETTI Graziella	BOUILLE Nicole	et	VIALLET Christian	LAMOUREUX Jean-François

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de BRASSAC-LES-MINES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0008

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de CEBAZAT

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de CEBAZAT est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	CHABRIDON Gérard	MORANGE Christian	et	FAYE Michelle	LUCARD Delphine
2	ACHÉRIAUX Corinne	JAMET Hélène	et	DELIGNE Philippe	GUILLEVIC Yann
3	FREYCENET Isabelle	SAUVADET Jacqueline	et	GRANDJEAN Louis	JAYET Jean
4	BETHUNE Colette	VENDANGE Audrey	et	NEUVY Flavien	WEINMEISTER Nicolas

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de CEBAZAT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0009

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de CHAMALIERES

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de CHAMALIERES est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	CLÉMENT Michelle	SCATTOLINI Sandra	et	GONZALEZ Pierre Gabriel	FRANCANNET Philippe
2	BASSET Marie-Anne	PRACROS Claude	et	PONSONNAILLE Jean	LUNOT Jean-Pierre
3	AMBLARD Gérard	GENDRE Grégoire	et	BOULÈGUE Céline	LEGRAND Anne-Marie
4	BERNARDON Jean-Michel	LEROUX Claude	et	BOURDIER Magalie	JEAN Clémentine
5	RIBEAUDEAU Hélène	BERGER Françoise	et	VOLDOIRE Clément	SPINA Eric
6	AUPOIS Jean-Louis	DELAGUILHAUMIE Marc	et	MEUNIER-MICHOT Martine	CALMEILLES Marie

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de CHAMALIERES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0011

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de CHATEL-GUYON

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de CHATEL-GUYON est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	LEBAS Lidia	MERCIER Yvette	et	VERGNE Francis	BAGES Michel
2	COTTON Line	DECHAMBRE Emeline	et	LELION Laurent	FORCE Stephane
3	CHAUVIN Lionel	BRUNEL Gilles	et	MALTRAIT Anne-Marie	VEYLAND Anne
4	HAMOUMOU Mohand	SARRON Dominique	et	REGNOUX Anne-Marie	MAGNON Joseline
5	CHEVILLE François	PENEVÈRE Laurent	et	PRIVAT Danièle	BOUTONNET Nadine

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement de Riom, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de CHATEL-GUYON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0012

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de CLERMONT-FERRAND-1

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de CLERMONT-FERRAND-1 est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	MONTEL Fabienne	ABRAMOWITZ Arlette	et	RENIÉ Stanislas	VERGNAULT Maxime
2	FAUROT Anne	THOMAS Marie-Thérèse	et	SEKSEK Steven	FAURE Claude
3	BERNARD Valérie	BOUYA Nadia	et	POURCHON Alexandre	BOUZID Chrif
4	GENEIX Emilie	BÔCHER Catherine	et	LAFFONT Alain	NARANJO Florent
5	EL BAKKALI Samir	LEYCURAS Yves	et	LIMOUSY Chantal	IDADRA-ALIOUI Salima

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de CLERMONT-FERRAND-1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0014

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de CLERMONT-FERRAND-2

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de CLERMONT-FERRAND-2 est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	IBRAHIM-OUALI Djamel	<i>BOYER Jean-Paul</i>	et	LACOMBE Mireille	<i>GUILLAUMIN Marie-Christine</i>
2	COUSTÈS Louis	<i>BARRIÈRE François</i>	et	PERRY Delphine	<i>DABERT Marie-France</i>
3	BARRIERE Claude	<i>COULADAIZE Delphine</i>	et	ROCHE Daniel	<i>BOYER Laurent</i>
4	GUILHOT Patricia	<i>BELOUIN Marie-Christine</i>	et	RUPNIK Alexandre	<i>LAMURE Simon</i>
5	NICKEL Laetitia	<i>DAVID Kani</i>	et	VERNEYRE David	<i>BESSON Laurent</i>
6	COURTADON Gérald	<i>MOUSSAOUI Mrizek</i>	et	FERREIRA DE SOUSA Manuela	<i>ROUBY Julia</i>

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de CLERMONT-FERRAND-2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0016

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de CLERMONT-FERRAND-3

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T É :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de CLERMONT-FERRAND-3 est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	DANEL Pierre	ARLANDIS Damien	et	MAISONNET Sylvie	VOGT Marie-France
2	BONY Julien	PULCET Yves	et	LAPORTE Cécile	GOURDY-DAVID Anne
3	ALDON Michèle	CLAVERO Mathilde	et	PEGEON Jean-Baptiste	FABIEN Laurent
4	CHOMETTE Edith-Marie	DERRE Marie-Claire	et	HENDRICKX Gérard	AHOND Serge
5	BENTAHER Fanida	DUBON Yolande	et	BLONDEAU Alexis	SAÏDANE Hamza

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de CLERMONT-FERRAND-3 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0018

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de CLERMONT-FERRAND-4

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de CLERMONT-FERRAND-4 est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	GALLAIS Magali	ROUSSEY Catherine	et	ROUCAN Lionel	SIMIEN Côme
2	BALDY Damien	LEANDRI Jean-René	et	BRIAT Dominique	BIDOUNG Pascaline
3	RAYNAUD Joelle	RENAULT Christine	et	ROCHE Antoine	GUIGNARD Patrice
4	BRENAS Jean-Pierre	OLIVER Pierre	et	VINAGRE-ROCCA Blandine	CANDELIER Edith

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de CLERMONT-FERRAND-4 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0020

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de CLERMONT-FERRAND-5

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de CLERMONT-FERRAND-5 est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	GOUTTEBEL Jean-Yves	BOUCHOUICHA Saddek	et	SERIN Elise	BONICEL-BONNEFOI Sophie
2	BASTIEN Géraldine	LONDICHE BLINEAU Danielle	et	DETEIX Patrice	CADORET Pablo
3	MONTEIL Graziella	BERNARD Anne	et	ORAMBOT Clément	ARNAUD Jaime
4	BERNA Ernestine	BESSEYRIAS Micheline	et	SALGUEIRO André	AMBLARD Nicolas

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de CLERMONT-FERRAND-5 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0022

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de CLERMONT-FERRAND-6

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T É :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de CLERMONT-FERRAND-6 est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	DÉAT Nadine	DUBOC-GEAY Sandrine	et	RAYNAUD Patrick	GOUTTEBELLE Arnault
2	ANGLARD Gigi	NAPPEY Céline	et	GORCE Philippe	KARABULUT Adem
3	JALICON Christiane	TOURETTE Annick	et	VAISSE Pierre	ANGLARET Yves
4	CERVANTES Jean-Christophe	VITAGLIANO Guiseppe	et	PRIEUX Nicole	RASSENEUR Marie-Danielle

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de CLERMONT-FERRAND-6 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0024

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de CURNON D'AUVERGNE

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T É :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de CURNON D'AUVERGNE est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	CHABRIER Valentin	REBELLO Romain	et	PERRIN Mina	JOYEUX Claire
2	ANDRIEUX Maria	DE CARVALHO Béatrice	et	DE CARVALHO Thomas	DE CARVALHO Julien
3	PASCIUTO Bertrand	RAGE François	et	POUILLE Monique	DEMIGNÉ Christiane
4	BOLIS Jacqueline	SZABO Patricia	et	SANCHEZ Benoit	JAVION Henri

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de CURNON D'AUVERGNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0025

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de GERZAT

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de GERZAT est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	PASCARELLA Michel	STEUF Bernard	et	RAMONAT Marie-Thérèse	GARCIA ARIAS Amélie
2	DEPINAY Carine	SOULÉ Geneviève	et	MONTAGNON Pierre	DAUZAT Christian
3	PICHOT Serge	OLLIER Christian	et	VALLÉE Emilie	MATHEY Catherine
4	GUENERON Eric	DUBREUIL Yoann	et	PRO Laurence	MOUSSION-MASSOULINE Marylène

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement de Riom, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de GERZAT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0028

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton d'ISSOIRE

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton d'ISSOIRE est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	DELARBRE Daniel	<i>OURSEIRE Roger</i>	et	VERDIER-MARTIN Florence	<i>PRUDENT Marie-Ange</i>
2	BLANC François	<i>TARRAIRE Pascal</i>	et	PELLETIER Hélène	<i>VIERS-DOYE Maëlle</i>
3	BARRAUD Bertrand	<i>COLLET Jean-Pierre</i>	et	BOUQUET Jocelyne	<i>DUBESSY Florence</i>
4	COLAS-FIORINI Véronique	<i>LANCRENON Maria</i>	et	MALLET Joël	<i>SALAGNAC Eric</i>
5	BERNIGAUD Georges	<i>SALSAC Christian</i>	et	VILCOQ Marie	<i>DELEYROLLE Martine</i>

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton d'ISSOIRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0032

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de : LE SANCY

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de : LE SANCY est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	RAYNAUD Ginette	BARTAIRES Sylvie	et	SERRE Christophe	DUBOURG Jean-François
2	CROZET Elisabeth	ANDRAUD Danielle	et	GAY Lionel	BRUT Eric
3	POWARUNAS DUVALLET Sylwia	REDON Clotilde	et	VILCOQ Eric	HAYE Alain

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton du SANCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0031

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de :LES MARTRES-DE-VEYRE

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de :LES MARTRES-DE-VEYRE est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	GRAULIERE Claude	GUÉLON Dominique	et	MICHAUX Odile	OLEKSIK-PRADIER Bernadette
2	CHABANOL Aude	GARCIA Irène	et	MALLET David	CHAVELET Stanislas
3	PIGOT Pascal	PÉTEL Gilles	et	TROQUET Bernadette	FOURNIER Nadège
4	COLLANGE- POTRON Elisabeth	CARLET Hélène	et	VOLLE Grégory	ROLHION Cyrille

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton des MARTRES-DE-VEYRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0010

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de :LES MONTS DU LIVRADOIS

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T É :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de :LES MONTS DU LIVRADOIS est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	FOURNET-FAYARD Yves	GRENIER Gérard	et	RAVALOMANDA Isabelle	GOURGOUILLON Alette
2	COUPAT Jean-Luc	GENEST Gérald	et	GIRON Dominique	BOURNIER Rachel
3	BLANQUE Marie-Claire	ANGELI Sylvie	et	IMBERDIS André	POUGET Jacques
4	DUBIEN Ghislaine	SAMSON Christiane	et	DUBOURGNOUX Eric	CHASSAIGNE François
5	BOYER Jean-Marc	STEPHANT Alain	et	CASASOPRANA Danielle	CARTE Luce

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, les sous-préfets des arrondissements d'Ambert et de Thiers, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de : LES MONTS DU LIVRADOIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0029

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de LEZOUX

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de LEZOUX est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	MONEYRON Florent	BLANC Didier	et	ROUGIER Monique	FAYON Michelle
2	AGÉE Sébastien	AUDEBERT Damien	et	CHAVELET Anne-Marie	TACHÉ Eliane
3	MARMY Marie-France	BRUSSAT Elisabeth	et	PEYNON Daniel	TISSERAND Thierry

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement de Thiers, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de LEZOUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0030

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de MARINGUES

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de MARINGUES est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	DEZORME Sandra	BARCHON Delphine	et	JAYET Jérôme	THOMAS Xavier
2	BOURCIER Bénédicte	BOUSQUET Julie	et	LEJCZYK Philippe	MATHAT Daniel
3	DALET Caroline	SOULERAS Laurence	et	GOLD Eric	IMBAUD Robert

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, les sous-préfets des arrondissements de Riom et de Thiers, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de MARINGUES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0013

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton d'ORCINES

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton d'ORCINES est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	DUBRIONT Bernard	MANRY Pierre	et	FERRY Géraldine	DUBRIONT Sandy
2	BONY Martine	TYSSANDIER Martine	et	BOYER Jean-Marc	MORVAN Jean-Marc
3	CARRIOT Jean-François	BERNARD Jean-François	et	VIEL Pierrette	SERVE Marie

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton d'ORCINES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0015

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de PONT-DU-CHÂTEAU

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T É :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de PONT-DU-CHÂTEAU est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	CHALARD-GOUTAIN Denise	LEJEUNE-CLAUDE Liliane	et	VAZEILLE Alain	BELLANGER Jean-Christophe
2	BOUCHET Michel	PAYS Michel	et	DUMONT Marie-Joëlle	WOJCIECHOWSKI Rosemonde
3	BALEY Jeanne	BARDY Brigitte	et	BEAULIEU Gilles	GERPHAGNON René
4	CHALARD Dominique	SAVEL Marie-Antoinette	et	PERDREAU Jean-Claude	FEBVRE Fabien
5	BETENFELD Gérard	CALUT Jean-Michel	et	CARDONA Nathalie	FREJAT Eliane

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de PONT-DU-CHÂTEAU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0017

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de RIOM

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de RIOM est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	BOUCHET Boris	PEREIRA Bernard	et	DUBREUIL José	LAURENT Audrey
2	BORDET Guy	MADEUF Marcel	et	NAEGELEN Nathalie	VENTURINI Armelle
3	FLORI-DUTOUR Stéphanie	LAFOND Françoise	et	PERRET Jean-Philippe	BELIN Etienne
4	BOSSE Dominique	SIEGEL Suzanne	et	FRIAUD Stéphane	GONNET Roger

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement de Riom, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de RIOM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0019

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de SAINT-ELOY-LES-MINES

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de SAINT-ELOY-LES-MINES est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	GAUMET Jérôme	MONTEIL Pierre	et	MANSAT Anna	PEIGNEUX Colette
2	DAFFIX-RAY Pierrette	ARNAUD Bérénice	et	DUMAS Laurent	GIRARD Michel
3	KALICIAK Patrick	TIMMINS François	et	NEVEUX Corinne	HAUTBOIS Jeannine
4	DUBOISSET Jacqueline	CHIGNIER Georgette	et	LAFORÊT Serge	HECQUET Laurent

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement de Riom, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de SAINT-ELOY-LES-MINES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0021

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de SAINT-GEORGES-DE-MONS

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de SAINT-GEORGES-DE-MONS est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	LANGUILLE André	ROUGIER Fabien	et	MAEDER-COSSON Marie-Dominique	CHOMET Cécile
2	BONNET Grégory	PINET Pierre	et	RAINEAU Clémentine	BRUN Margarete
3	MAZERON Jacqueline	ZULIANI Béatrice	et	POUZADOUX Jean-Paul	ROGUET François
4	EYBALIN Nicole	LOISEAU Jacqueline	et	THEVAND Gérard	PHILIPPON Gilles

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement de Riom, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de SAINT-GEORGES-DE-MONS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0023

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de SAINT-OURS

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T É :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de SAINT-OURS est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	MANUBY Audrey	BIGOT Stéphanie	et	MULLER Lionel	ROUGHEOL Cédric
2	BARRIER Martine	SAMPER Alexandra	et	BATTUT Laurent	BATTUT Gilles
3	JARAMILLO-HOLGUIN Juan-José	CLERC François	et	ROUCHON Annick	GIRONDE Yvelise

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement de Riom, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de SAINT-OURS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0026

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de THIERS

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de THIERS est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	FAUROT Erik	KHODJA Hedi	et	PITAUULT Brigitte	ARMAND Georgette
2	BOUANANE Tahar	GADOUX Jean-Louis	et	LEBREF Aline	GUILLOT Christine
3	ROUX Francis	MORAND Roger	et	VALLAS Viviane	MALOCHET Jacqueline
4	CHAMBON Olivier	BERTHUCAT Daniel	et	CHEVALDONNÉ Annie	SOANEN Claudine

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement de Thiers, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de THIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

BUREAU
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ n° 2015048-0027

fixant l'état des candidatures pour le premier tour de scrutin (22 mars 2015) lors des élections départementales dans le canton de VIC-LE-COMTE

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU la circulaire ministérielle NOR/INT/A/14/27863/C du 4 décembre 2011, relative à l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté n° 2015027-003 du 27 janvier 2015 instituant les commissions de propagande, à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU les candidatures enregistrées ;
- VU le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 16 février 2015 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 – La liste des binômes de candidats au premier tour (22 mars 2015) des élections départementales dans le canton de VIC-LE-COMTE est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)		CANDIDAT(E)	Remplaçant(e)
1	LECHOPIER Pierre	JOURDAN Philippe	et	PERISE Eleonor	DE LA TORRE CAPITAN Alexandra
2	DESFORGES Antoine	LAGRU Alain	et	ESPINASSE Jeanne	POLNY Dominique
3	AHOND Jocelyne	BUINIER Manon	et	FAUROT René	FARGES Jean-Pierre
4	GASSED Hamed	GONÇALVES Jacques	et	VAUDABLE Aurélie	PONS Laurence
5	COUDUN Valérie	PILAET Patricia	et	PRADIER Laurent	CALCHERA Eric

ARTICLE 2 : L'ordre de présentation des candidatures figurant à l'article 1 du présent arrêté détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans toutes les communes du canton. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire, le président de la commission de propagande et les maires des communes du canton de VIC-LE-COMTE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé : Sébastien AUDEBERT